



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 février 2006
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5367^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité,
au Siège, à New York, le jeudi 9 février 2006, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général, en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 9 février 2006, le Conseil de sécurité, agissant conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), a tenu à huis clos sa 5367^e séance avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH).

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, par M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil, M. Annabi et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues constructif. »

